

L'Arrosoir Ô Légumes

Acte d'engagement volaille

Consommateur – Producteur



Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :	courriel :
Adresse :	
Tél. Domicile :	Tél. Portable :

Qui s'engage à :

- Régler par avance ses commandes sur la période de livraison de 12 mois ;
- **Accepter une régularisation des prix deux fois dans la période de livraison (novembre et avril)**
- Trouver un remplaçant en cas d'absence ;
- Être solidaire des aléas de la production ;
- Participer à la vie de l'association et assurer une distribution tous les 2 mois.

Et la Productrice de Volailles :

Olivia QUILLET Ferme de Laruscade 1074 route de saint Yzan de Soudiac 33620 Laruscade	<i>fermedelaruscade@gmail.com</i>
---	-----------------------------------

Qui s'engage à :

- Échanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits ;
- Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production ;
- Apporter les produits commandés sur le lieu de distribution aux jours et heures convenues
- Les volailles seront livrés en camion frigorifique, le prix tient compte du coût de la livraison
- **Le prix moyen figure sur l'engagement, le prix réel qui figurera sur le poulet sera relevé par le coordonnateur afin de permettre une régularisation. (11€ le kg TTC livré)**

La commande sera composée par l'adhérent avec un minimum de 80€ de commande, selon la répartition de son choix.

Le règlement s'effectue à la remise du contrat avec 1 chèque par livraison, du montant de la livraison concernée, daté du jour de rédaction du chèque (pas du jour de livraison)

Date de livraison	Poulet de 1,6 kg à 1,9 kg Prix : 18,80€		Poulet de 2 kg à 2,4 kg Prix : 24,20 €		Poulet de 2,5 kg à 3 kg Prix : 29,25 €	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
19/05/2021						
23/06/2021						
22/09/2021						
20/10/2021						
17/11/2021						
15/12/2021						
19/01/2022						
16/02/2022						
23/03/2022						
20/04/2022						
Total						

Les prix s'entendent TTC (TVA 5,5%) Le montant total du contrat :.....€
Règlement composé de chèques, pour un total de€ remis avec le contrat à l'ordre de Ferme de Laruscade

LIVRAISON – DISTRIBUTION DES VOLAILLES

Période de livraison : **l'avant dernier mercredi** du mois

Lieu : Mairie de Floirac, avenue Pasteur, 33 270 Floirac

Horaires : de 18H30 à 19h45

➤ **CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

Les coordinatrices remettront à la productrice les chèques correspondant à la livraison du jour, les chèques seront encaissés dans les jours suivant la livraison

➤ **REFERENCES**

Le présent acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la durée du présent engagement.

Fait à Floirac en 1 exemplaire à remettre signé aux coordinatrices le	
L'adhérent	La productrice